

**Allocution de bienvenue de Mme Micheline Calmy-Rey,
Présidente de la Confédération, Cheffe du Département fédéral des affaires
étrangères prononcée à l'occasion du Forum social Biel/Bienne
(7 et 8 septembre 2007)**

Mesdames, Messieurs,

A travers le monde, l'extrême pauvreté frappe 1,2 milliard de personnes. 800 millions d'individus souffrent de faim chronique, alors que seuls 20 pour cent de la population du globe se partagent 80 pour cent du produit intérieur brut mondial.

Cette répartition constitue une atteinte grave aux droits humains et elle est à l'origine de conflits armés, de flux migratoires, d'oppressions et de discriminations.

Même si le droit au développement a, en 1993, été reconnu comme un « droit universel et inaliénable faisant partie intégrante des droits fondamentaux de la personne humaine », l'accès aux ressources de base, telles que les soins, l'eau potable ou l'éducation, reste toujours difficile – voire interdit - aux pauvres, surtout en milieu rural. Ce constat est à l'origine des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en septembre 2000 dans le but de réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici à 2015. Pour la première fois dans l'histoire de la coopération au développement, un consensus a ainsi vu le jour sur les mesures à adopter aux fins de réduire la pauvreté à l'échelle mondiale.

Bien que nous nous trouvions déjà à mi-parcours, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les Objectifs du millénaire : seuls 42 pour cent de la population rurale ont accès à l'eau potable en Afrique, 47% aux soins de base, et le nombre des victimes décédées du VIH/sida, en augmentation constante, a franchi la barre des 2 millions en 2006.

En 2005, Nelson Mandela a déclaré que « [...] la pauvreté, comme l'esclavage et l'apartheid, n'est pas naturelle. Elle est produite par l'homme et peut être vaincue et éradiquée par l'action de l'homme [...] ». Il est donc exclu de pouvoir atteindre les OMD, pierre angulaire de la coopération mondiale, sans redoubler d'efforts. D'où l'appel lancé par la coopération suisse au développement : l'aide fournie doit être plus vaste, plus cohérente et de meilleure qualité.

L'un des principaux axes de la coopération au développement réside dans le travail des ONG : en effet, la richesse de leur expérience et la pertinence de leurs méthodes fait d'elles des partenaires de choix pour la DDC. Les ONG ont, outre une longue tradition, d'excellentes connaissances dans des domaines importants de la lutte contre la pauvreté, ainsi que dans l'aide d'urgence et la reconstruction.

Le développement social a pour but d'attaquer le mal à la racine, c'est-à-dire d'éliminer les causes de la pauvreté et de la marginalisation. En effet, ni la paix ni la stabilité politique et économique ne trouveront leur avènement sans que règnent la justice sociale et la répartition équitable des ressources.

Dans ce contexte, je tiens à souligner la contribution déterminante que représente l'engagement du Forum social et des ONG participantes - tant dans la perspective d'un développement durable et social qu'au niveau de la lutte contre la pauvreté. A ce titre, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, tous mes remerciements et mes vœux de réussite les plus sincères.

Micheline Calmy-Rey,
Présidente de la Confédération